

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 18 août 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 18 août 2014, à 8 h, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2<sup>e</sup> étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil, Pascal Pilon, Guylaine Myre et Jean Legault formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les conseillers William Martinez et Gaëtan Prud'homme ainsi que la conseillère Virginie Damien sont absents.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la loi.

La séance extraordinaire est ouverte à 8 h par la conseillère Guylaine Myre, appuyé par le conseiller Jean Legault.

**2014-08-136**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 18 août 2014, tel que rédigé.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 août 2014, tel que rédigé :

- Ouverture de la séance extraordinaire
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du Règlement d'emprunt numéro 134-2014 modifiant le règlement d'emprunt no 132-2014 retranchant les travaux de branchement du puits SP/FE-2-08 et de l'installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine
- Adoption du Règlement d'emprunt numéro 135-2014 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 234 000 \$ pour le branchement du puits SP/FE-2-08 et l'installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine
- Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2014-08-137**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 132-2014 RETRANCHANT LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU PUIT SP/FE-2-08 ET DE L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR PROTÉGER LES OUVRAGES DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE**

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 134-2014 modifiant le règlement d'emprunt no 132-2014 retranchant les travaux de branchement du puits SP/FE-2-08 et de l'installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement numéro 134-2014 modifiant le règlement d'emprunt no 132-2014 retranchant les travaux de branchement du puits SP/FE-2-08 et de l'installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-08-138

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 135-2014 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 234 000 \$ POUR LE BRANCHEMENT DU PUIITS SP/FE-2-08 ET L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR PROTÉGER LES OUVRAGES DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE**

ATTENDU QU'une copie du Règlement d'emprunt numéro 135-2014 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 234 000 \$ pour le branchement du puits SP/FE-2-08 et l'installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement d'emprunt numéro 135-2014 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 234 000 \$ pour le branchement du puits SP/FE-2-08 et l'installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 8 h 15, l'ordre du jour est épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance extraordinaire du 18 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Le maire,

---

Jacques Brisson

---

Jean-Yves Poirier